

DELIBERATION CR013-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Recherche le 05 avril 2018.

Objet de la délibération : AAP « Contrats doctoraux UA sur projet » - Classement

La commission de la recherche réunie le 16 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le classement des candidats pour l'AAP « Contrats doctoraux UA sur projet » est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

A Angers, le 18 avril 2018

Le Président de l'Université d'Angers

Christian ROBLÉDO



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 25 avril 2018



AAP Allocations de thèses cofinancées Région | Pour classement

Pôle de recherche	UR	École doctorale	Encadrant.e	Sujet de la thèse	Demande de financement	Co-financement de thèse
Santé	MITOVASC	BS	GUY LENAERS	Caractérisation du rôle thermorégulateur de la mitochondrie, implication en santé humaine de l'effort physique	50%	DGA (acquis)
Végétal et Environnement	SIFCIR	EGAL	Bruno LAPIED	Optimisation d'une stratégie de lutte et de protection contre les moustiques vecteurs d'agents pathogènes par combinaison d'un agent synergisant et d'insecticides de nouvelle génération	50%	DGA (acquis)
Matériaux	MOLTECH	3 M	Charles COUGNON et Frédéric GOHIER	Utilisation de caoutchouc naturel pour des applications dédiées au stockage, au photovoltaïque et à des propriétés de luminescence.	50%	ADEME demande en cours